

«LA MAIN DANS LA MAIN»: Bureau de dépôt: 5000 NAMUR 1 - Prix: 1 Euro - Mensuel n° 244 Novembre 2006 - Ed. resp.: Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

LE DROIT AU LOGEMENT...

Un long chemin à parcourir ensemble, solidairement... A partir du plus faible d'entre nous.

Ce 17 octobre, le mouvement LST a organisé une conférence de presse sur les toujours bien actuels problèmes de logement (voir les articles dans ce numéro). L'invitation annonçait une "nouvelle pratique immobilière sociale".

Parmis les nombreux journalistes, travailleurs sociaux, représentant du ministre du logement, militants et sympathisants, beaucoup pensaient assister à une solution inédite et pratique qui amène des bons logements, décents et pas chers pour tous...

Nous avons surtout redit nos difficultés et nos espoirs, nous avons interpellé la Région sur le "Code du logement". Espoirs déçus pour certains, scoop raté pour d'autres ?

Manifestement, le droit au logement préoccupe beaucoup de monde, directement concerné ou pas.

C'est certainement ensemble et solidairement que nous le ferons avancer... En priorité avec le plus faible d'entre nous.

Jacques Fourneau.

EDITORIAL



N° 244

SOMMAIRE

8



LUTTES SOLIDARITES TRAVAIL

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur **Tél.** : 081 / 22 15 12 **Cpte** : 001-1237833-92

Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1

Prix: 1 Euro **Mensuel** n° 243 Novembre 2006

Ed. resp. : Andrée Defaux 64, rue Pépin - 5000 Namur

Andenne	2-3
• Du point de vue des pauvres.	••
Ciney-Marche-Bastogne	4
• Ils ont un toit	
Namur	5
• Du locataire au propriétaire,	
c'est possible	
Nos droits	6
• L'activation des chômeurs	
La page des enfants	7
Découverte et invention	

Ça se passe

Petites nouvelles



D'ANDENNE

DU POINT DE VUE DES PAUVRES,

A l'occasion du 17 octobre, consacré « Journée mondiale du refus de la misère »



UNE REFLEXION

C'est un regard sur l'évolution du Code wallon du logement, dans sa dernière version d'août 2005, au départ de ce que les personnes et les familles les plus pauvres vivent dans un combat quotidien pour trouver, habiter et garder un logement.

Notre réflexion ne porte pas sur les listes d'attente pour entrer dans un logement social, sur les prix des loyers dans le marché ordinaire (on connaît les montants, énormes au regard des revenus des personnes et familles en situation de pauvreté), ni sur les "affaires" dont on a beaucoup parlé ces derniers temps.

Une réforme du code du logement qui fait suite à des travaux préparatoires de plusieurs années organise les politiques actuelles et les réglementations en matière de logement.

En quoi ce code du logement estil un outil qui agit réellement sur ce qui fait que de nombreuses personnes et familles éprouvent de grandes difficultés pour accèder à un logement ou tout simplement n'en ont pas réellement et vivent à la rue ou dans des abris précaires ?

L'ACCES AU LOGEMENT

Nous questionnons brièvement l'histoire des politiques du logement afin de comprendre ce qui est à l'oeuvre actuellement dans les réformes que nous constatons.

Il semble que les politiques qui prétendent "favoriser la cohésion sociale" consacrent de nombreuses actions dans la gestion et l'accompagnement des plus pauvres.

Précisément, à ce niveau nous pouvons craindre qu'une fois de plus les divers services mis en place participent plus à une "stigmatisation" et à un "encadrement" d'une population en situation de pauvreté plutôt qu'au renforcement de la cohésion.

Pourquoi le Code wallon parle-t-il de "cohésion sociale" plutôt que de solidarité ?

A côté de cela, il y a le souci permanent de donner un accès au logement de service public à des ménages aux revenus plus élevés que ceux de la population locataire actuelle.

Il y a manifestement une préoccupation de rentabilité des logements de service public qui semble difficile à atteindre dans le cadre de la fonction sociale du logement public.

Pourquoi cette option de rentabilité au niveau d'un service public ?

Par rapport aux citoyens les plus pauvres on est en droit d'attendre une politique qui agit sur les causes qui limitent ou empêchent l'accès au logement.

Ce n'est pas vraiment ce qui se dégage d'une recherche fouillée sur le Code wallon (1) qui fait glisser la dimension "sociale" du logement de service public dans des pratiques d'accompagnement à travers un patrimoine privé qui est ainsi "socialisé" sans dépense importante pour le décideur, mais avec un coût beaucoup plus lourd pour les pauvres.

La Belgique est, en comparaison avec ses voisins, un acteur fort peu généreux en nombre de logements sociaux.

L'investissement consenti par la Région wallonne aboutira encore à une diminution du nombre de logements sociaux disponibles pour les pauvres.

Que restera-t-il si la volonté, c'est de diminuer la part des logements publics attribués aux personnes qui ont les plus petits revenus ?



D'ANDENNE

LE LOGEMENT EST INACCESSIBLE...

les militants du mouvement LST questionnent les politiques du logement développées en Région wallonne.

Il faut impérativement que les politiques du logement agissent comme régulateur sur un marché très fluctuant qui quant à lui ne garantira jamais un accès à un logement de qualité pour les revenus les plus faibles.

Comment la « privatisation » de la dimension sociale du logement de service public est-elle à l'oeuvre ?

Cela prépare-t-il l'ouverture des services au grand marché ?

Autant de questions qui devraient être l'objet de débats mais avant cela il faut que la population soit informée.

Il est indécent de la part des décideurs d'avancer des contraintes budgétaires relatives à une politique du logement quand on sait ce qui est "follement" consacré par ces mêmes décideurs pour un grand prix de Formule 1.

MAIS AUSSI...

Tous les jours, avec nos amis, nous cherchons comment permettre un logement à notre famille ou à nos proches.

Le logement, c'est pour chacun de nous, mais pour les pauvres en particulier, une condition nécessaire à la vie en famille, à l'accès à l'emploi de qualité, à la régularité à l'école, à la santé et au bien-être, à la participation à la solidarité et à l'affiliation à la sécurité sociale.

Etre sans logement, c'est n'être plus personne pour personne, même pour ses proches, et souvent pour soimême.

Nous constatons que les mesures prises par les pouvoirs publics ferment bien plus de portes qu'elles n'en ouvrent.

Toujours, l'énergie qu'on a développée pour trouver une solution et garantir le droit à un logement nous est reprochée, comme si tout ce que nous mettons en place est d'emblée méprisable.

La gestion par la Région wallonne de l'habitat permanent en camping revient surtout à chasser les gens, mais guère à leur proposer de nouveaux logements dans des conditions décentes et dignes.

Habitant du camping Jules César, un militant du mouvement disait, juste avant de mourir dans l'incendie de sa caravane, combien ceux qui veulent le mettre dehors ne savent pas ce que c'est de vivre dans la rue. Ils ne savent pas, disait-il en colère, la violence de la rue. Ils ne savent pas ce que c'est d'avoir un lit, un réchaud, un frigo, une porte avec une clé et un raccordement à l'eau et à l'électricité.

Et s'ils me mettent dehors, ils ne me donneront pas une autre possibilité avec cette qualité dans mes moyens.

Pourtant, le Code wallon du logement dispose en son article 2, que ´ la Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de leurs compétences, mettent en oeuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et de la famille.

Leurs actions tendent à favoriser la cohésion sociale par la stimulation de la rénovation du patrimoine et par une diversification et un accroissement de l'offre de logements dans les noyaux d'habitat. (2)

Pour les plus pauvres, le logement n'est un lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement pour ses occupants que si ceux-ci en ont la maîtrise.

Maîtrise dans le temps (une occu-

pation stable), maîtrise dans l'espace (se sentir bien chez soi et à l'extérieur du logement), maîtrise financière (un logement abordable).

Quelle est l'évolution récente des politiques publiques en région wallonne ? Contribuent-elles à favoriser la maîtrise de leur logement par les plus pauvres ? Ou fragilisent-elles les plus faibles par rapport à cette " marchandise " qu'est le logement ?

Notre réflexion se nourrit de l'expérience et de la parole des plus pauvres, pour qui le logement est, depuis toujours, source de difficultés et de précarité alors que fondamentalement, l'habitat doit être source de sécurité et de mieux être.

Des militants.

- Pour en savoir plus : "Du point devue des plus pauvres, le logement est inaccessible - Les solutions proposées inquiètent au plus haut point", Recherche collective réalisée par des militantes et militants du mouvement LST, 17 octobre 2006, 26p.
- (2) Région wallonne, Plan stratégique N°3, 19 octobre 2005





DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

ILS ONT UN TOIT

Mais à quelles conditions ? A quel prix ? Cela peut-il durer ?

Comment élever des enfants en toute sécurité, quand le logement est la plus grande source d'accidents ?

Comment entretenir un logement quand celui-ci sent l'humidité, le mazout ?

Comment faire des économies de chauffage, quand l'habitation est un vrai courant d'air ?

Comment gérer le budget quand le prix du loyer (AIS) est supérieur à 40% du revenu du locataire ?

DES CONDITIONS

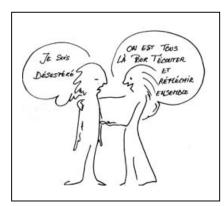
Ces logements, l'AIS les accorde à certaines familles, sous conditions, alors que celles-ci paient leur loyer.

Exemple : acceptation d'un contrôle régulier, acceptation de la venue d'un service d'aide familiale, d'un contrôle du CPAS, d'une gestion budgétaire, de visites de responsables de l'AIS parfois sans prévenir, de visites du propriétaire sans prévenir... On fait régner la peur, peur de perdre son logement, donc de perdre la garde de ses enfants.

DANS QUEL ETAT ?

R et S ont 5 enfants. Depuis 11 ans, ils ont fait une demande de logement social, sans succès.

La raison ? Leur nom (c'est ce qu'évoquent certains responsables de la commune). Mais après insistance, intervention de différents services, une solidarité et surtout une ténacité de ces personnes, ils obtiennent un logement de l'AIS. Ils le paient 364 euros alors qu'ils ne vivent que du chômage. Le logement devrait être correct mais il y sent le mazout. Il n'est pas isolé. Les prises ne sont pas sécurisées. La poutre porteuse dans la cave est pourrie. Le plancher dans les chambre serait attaqué par les termites. Il y a des planches pourries. Personne ne semble vouloir bouger. Pourvu qu'il n'y ait pas d'accident!



Elle vit seule dans un rez-dechaussée de l'AIS. Elle dispose de deux pièces mal isolées. Son loyer est de 350 euros, soit plus de 50% de son salaire. Elle est enceinte. On lui a dit que c'était suffisamment spacieux pour elle et son bébé. Qu'en est-il de sa vie intime ?

A dispose d'un logement de l'AIS pour 364 euros, 45 % de son revenu. Il y accueille deux enfants. Logement peu sécurisé. Pas de prise de terre. Odeur d'humidité. Minuscules pièces...

Ces personnes ont un toit, il est vrai. Ils font de grands sacrifices pour payer ce logement. Régulièrement ils ont des doutes quant à leur maintien dans ces habitations !

Marie-Rose Albert

VIVRE UN GRAND COMBAT SEUL ?

Quand on se retrouve dans un combat, on se demande comment on va pouvoir s'en sortir. C'est très difficile de savoir comment faire quand on est seul ou à deux.

Si on regarde un peu partout dans le monde, on constate que la vie est faite des mêmes choses : la douleur, les tracas, les privations, le désespoir.

Pourtant, la meilleure chose c'est d'avoir beaucoup de cœur. On apprend à connaître les autres. On peut ainsi vivre des rencontres et sortir de la solitude. On peut se soutenir les uns les autres.

Notre combat a duré 11 ans et demi et il continue. Nous nous battons pour le bien-être de nos enfants. Le tout c'est de pouvoir ouvrir la plaie qui est dans notre cœur et de pouvoir en parler. Il y a toujours un moyen de s'en sortir. Beaucoup de monde ignore qu'il y des lois et des aides pour faire bouger les choses. Même une petite crise de déprime peut être un nouveau départ. Car quelqu'un peut vous écouter, vous comprendre, vous soutenir. Moi je ne veux pas baisser les bras. Je vous souhaite à tous un bon courage et une grande force.

Shirley

QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE



DE NAMUR

DU LOCATAIRE AU PROPRIETAIRE C'EST POSSIBLE

Le combat pour un logement a toujours été présent dans nos familles

ETRE PARENTS

Nous sommes les parents d'une famille nombreuse. Nous avons dix enfants.

Nous provenons chacun d'une famille nombreuse où les revenus étaient faibles et souvent incertains. Le combat pour trouver un logement a toujours été présent dans le quotidien de nos familles.

Après être entrés dans notre vie de parents en fondant une famille, nous avons dès le début été confrontés à la difficulté de nous loger. Même nos parents ne pouvaient pas nous "dépanner". Du fait des législations sur la cohabitation, et des règlements dans le logement social. Nous devions trouver un logement.

DEUX FAITS

Nous n'allons pas entrer dans le détail de notre histoire mais souligner deux faits importants.

Après avoir longuement cherché, nous trouvons une maison qui serait mise en location sur la Plante. Elle est dans un état de laisser aller assez avancé et pleine de "bazar". Nous obtenons de la prendre en location et de la remettre en état. Nous donnions un loyer 10.000 frs par mois (250 Euros).

Après quelques années nous apprenons que le propriétaire veut vendre.

Nous sommes une famille nombreuse et nous vivons d'un chômage de chef de ménage.

Il nous parait difficile de pouvoir

devenir propriétaire et de nous porter acquéreurs de la maison.

SOLIDARITE

Des amis du quartier nous soutiennent dans ce projet et nous aident à réaliser les démarches.

Finalement nous pouvons acquérir cette maison grâce à un prêt social.

Le premier fait que nous voulions mettre en évidence est le suivant: le passage du statut de locataire à celui de propriétaire a une conséquence directe en faisant passer notre loyer de 25.000 fb (750 Euro) à 297,89 Euro.

Au bout du compte ce nouveau statut nous donne un loyer plus faible

pour le même logement et en plus nous avons une plus grande maîtrise sur la manière de réaliser les aménagements. Il faut aussi souligner que nous ne payons plus pour la maison de quelqu'un d'autre.

CONFIANCE

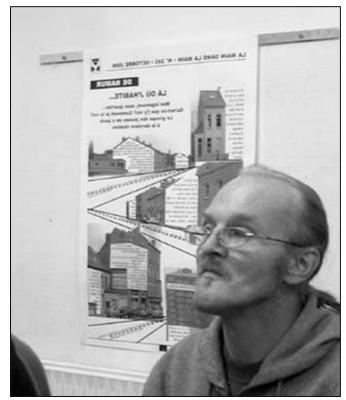
Le second fait: repose sur "l'accompagnement". Des amis et des proches ont soutenu notre projet au nom de la solidarité. Ce n'était pas des services sociaux.

Cette solidarité s'est faite sans condition. Quand les démarches étaient terminées ces personnes sont restées des amis mais jamais elles n'ont demandé "des comptes".

Trop souvent "l'accompagnement" par rapport à des familles qui vivent des difficultés apporte aussi un contrôle sur des tas de choses dans la vie des personnes et des familles.

Pour les plus pauvres cela enlève trop souvent la capacité de décider sur les choses importantes de l'existence et ce sont les différents services qui prennent les décisions.

Jean-Marie et Thérèse





NOS DROITS

L'ACTIVATION DES CHOMEURS

Depuis le 1er juillet 2004, les règles en matière de chômage de longue durée ont été modifiées.



Depuis le 1er juillet 2004, les règles en matière de chômage de longue durée ont été modifiées. C'est ce qu'on a appelé « la chasse aux chômeurs », qui a pris la forme d'un contrôle plus important des chômeurs et de leurs recherches d'emploi.

Ce contrôle plus sévère est baptisé : « l'activation du comportement de recherche d'emploi ».

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS A L'ONEM

Les efforts du chômeur pour chercher du travail sont évalués lors d'entretiens individuels avec un agent de l'ONEM (le facilitateur).

La procédure de suivi prévoit trois entretiens.

LE PREMIER ENTRETIEN

Le premier entretien a lieu après 15 mois de chômage (pour les moins de 25 ans) ou après 21 mois de chômage (si les 25 ans et plus). Il a pour but d'évaluer les efforts réalisés pour chercher du travail, principalement pendant la période de 12 mois qui précèdent l'entretien.

Les efforts sont évalués en tenant compte de la situation personnelle du chômeur et de la situation du marché de l'emploi.

Si les efforts sont jugés suffisants, les deuxième et troisième entretiens ne seront pas nécessaires. Le chômeur sera reconvoqué plus tard (en principe, 16 mois plus tard) pour voir où il en est dans sa recherche d'emploi.

Si les efforts sont jugés insuffisants ou inadaptés, un plan d'action est proposé par l'ONEM, qui reprend diverses actions concrètes à réaliser pendant les 4 mois qui suivent. Un contrat est signé en ce sens.

LE DEUXIEME ENTRETIEN

Le deuxième entretien a lieu 4 mois après la signature de ce contrat. Il a pour but de vérifier si les engagements ont été respectés.

Si c'est le cas, il n'y aura pas de troisième entretien. Le chômeur sera reconvoqué plus tard (en principe, 12 mois plus tard) pour voir où il en est dans sa recherche d'emploi.

Si ce n'est pas le cas, un nouveau plan d'action (plus intensif) est proposé par l'ONEM pour les 4 mois qui suivent. Un nouveau contrat sera signé.

En outre, une sanction limitée sera appliquée à titre d'avertissement (réduction ou suspension des allocations de chômage pendant une période limitée).

LE TROISIEME ENTRETIEN

Le troisième entretien a lieu 4 mois après la signature de ce deuxième contrat. Il a pour but de vérifier si les engagements ont été respectés.

Si c'est le cas, le chômeur retrouve le bénéfice de vos allocations complètes et sera convoqué ultérieurement à un nouveau premier entretien (en principe, 12 mois plus tard).

Si ce n'est pas le cas, le chômeur risque une suspension définitive de son droit aux allocations de chômage.

Philippe Versailles

AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

17 octobre 2006 à 20h00 31 octobre à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle le jeudi de 9h à 10h30.

A ANDENNE

Le mardi :

10 octobre 2006 à 20h00 24 octobre à 20h00



DES ENFANTS DE NAMUR DECOUVERTE ET INVENTION

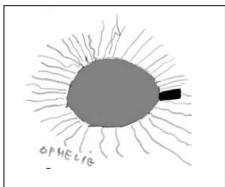
Sur un pommier, deux petites pommes s'ennuyent... Si seulement, elles pouvaientêtre autre chose. Alors elles rêvent de devenir...

La pomme
de
Catherine
veut être
un
bonhomme



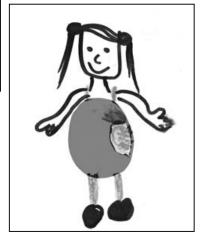
La pomme de Sarah voudrait être un collier.

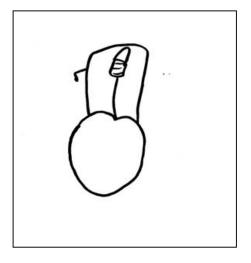
Mercredi passé, pendant la bibliothèque de rue, nous avons fait du jus de pomme. C'est la saison! Tout le monde s'y est mis pour laver, couper, broyer, presser et surtout ...déguster!



Pour la pommme d'Ophélie, un soleil qui réchauffe.

Celle de Whitney veut devenir une robe.





Et la pomme d'Océane voudrait être un puit.

LA MAIN DANS LA MAIN • N° 244 • NOVEMBRE 2006



CA SE PASSE

D'Andenne

CARTE POSTALE

Durant les mois d'octobre et de novembre 2006, l'atelier créatif d'Andenne, reconnu comme Centre d'Expression et de Créativité, a réalisé des cartes postales à l'aquarelle pour les voeux de fin d'année.

Les familles de notre asbl, soutenues et accompagnées par une artiste aquarelliste locale, souhaitent proposer la vente de leurs cartes après passage chez l'imprimeur au prix de leuro.

Cette vente permettra avant tout une valorisation de leurs peintures et un hommage à leur lutte et à leur talent.

L'atelier créatif d'Andenne

De Ciney-Marche-Bastogne

FORUM LOGEMENT

Le dimanche 1 er octobre, nous avons participé à un forum logement organisé par l'ACRF, à Perwez.

La question posée était la suivante : « Se loger en milieu rural, estce encore accessible à tous ».

Le ministre André Antoine y était présent.

A côté d'intervenants qui présentaient des expériences positives, LST est reparti de l'expérience des plus pauvres, notamment à travers l'habitat permanent dans les campings et parcs résidentiels.

Nous avons reçu un bon écho : « Les interpellations de résidents de parcs résidentiels ont eu le mérite d'ouvrir les yeux de beaucoup de participantes... »

Des militants

A Namur

FORUM LOGEMENT

Le vendredi 27 octobre 2006, un militant de LST a participé à un forum logement social, logement durable organisé par le mouvement Ecolo.

On se rend compte que de plus en plus de familles n'ont pas accès à un logement décent et qu'il est très difficiles de se loger que se soit en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie.

Son intervention fut de dire et redire la difficulté de l'accès aux logement social par les plus pauvres qui est un thème qui revient fréquement dans nos réunions "les Caves", à la permanence, à la rencontre des militants des différentes régions que regroupe le mouvement LST. On se rend compte qu'il est de plus en plus difficle de se loger quand on a une famille ou que l'on soit seul.

Bien sûr, le revenu y est pour quelque chose mais la flambée des prix de location ainsi que les critères d'accès ne permettent pas cet accès.

Un militant

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne : l'équipe d'Actualités Andennaises, de Ciney-Marche : Fabien de Namur :

Andrée, Cécile, Jean-Marie, Philippe, Thérèse et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement:

Abonnement de soutien fixé à 14,85 Euros/an Cpte : 001-1237833-92 Luttes-Solidarités-Travail 64, rue Pépin 5000 NAMUR Tous dons de plus de 30 Euros sont déductibles des impôts via le compte suivant pour les deux projets :

Cpte: 250-0083038-91
Veuillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone délégation de NAMUR -LUXEMBOURG
Pour NAMUR:
mention: projet n° 05/65 (LST)
Pour ANDENNE:
mention: projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne:
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE.
Tél.: 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche : L.S.T. Ciney-Marche asbl Rue de Monin, 96 - 5362 ACHET Tél. : 083/61.10.85 ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur : L.S.T. asbl Luttes-Solidarités-Travail Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR Tél: 081/22.15.12 namur@mouvement-LST.org

A Tubize : Claire et Jean-François Funck Rue du centre, 19 - 1460 Virginal Tél. : 067/64.89.65 tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs N'hésitez pas à nous contacter... Nous attendons vos articles, vos remarques, un petit coup de fil...

Impression: IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien de la Communauté française (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (direction générale de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture